

PASS SPORT

EN 2023-2024

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant, mise en place par l'Etat, pour financer tout ou partie de l'inscription dans une association sportive.

Pour qui ?

Le Pass'Sport concerne les enfants de 6 à 17 ans révolus qui bénéficient soit de :

- l'allocation de rentrée scolaire
- l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- l'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 18 ans).



Comment ça fonctionne ?

Les bénéficiaires du dispositif ont reçu en aout leur code Pass'sport individuel (en septembre/octobre pour les étudiants boursiers), qui prend la forme d'un code composé de 9 caractères. Sur présentation du code, votre structure a consenti une déduction immédiate de 50€ sur l'inscription que vous devez vous faire rembourser le plus rapidement possible via votre espace sur Le Compte Asso.

Pour cela, connectez vous au Compte Asso (si vous n'avez pas encore de compte, vous pouvez le créer en 10 minutes environ), cliquez sur « demander les remboursements Pass'Sport » puis saisissez les codes individuels un à un au fil de l'eau.

La saisie du code individuel empêche le jeune d'utiliser son Pass'Sport dans une autre structure.

si le code a déjà été utilisé par le jeune vous aurez un message qui vous l'indiquera.

si le code n'existe pas, vous aurez un message le précisant.

Si lors de la saisie du code, le nom du jeune qui apparait n'est pas celui de votre adhérent, ne poursuivez pas la saisie et prévenez le jeune que ce code ne lui correspond pas (vérifier si ce n'est pas une inversion avec un autre membre d'une fratrie par exemple) qu'il doit vous présenter le Pass'Sport à son nom.